

COMMUNE DE GRAINVILLE LA TEINTURIERE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE **DU CFU 2025** **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHANT DES OISEAUX**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées au budget 2025 et réalisées pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2025.

Le CFU a été voté le 24 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget lotissement le chant des oiseaux. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité la réalisation de ce lotissement.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre de la vente des parcelles.

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2025 représentent 139 129,83 euros

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les travaux pour la réalisation de ce lotissement.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 représentent 139 129,83 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes		Excédent brut reporté	
Rémunérations intermédiaires, honoraires		Produits services, domaine et ventes diverses	
Dépenses financières		Produis financiers	
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Total dépenses réelles		Total recettes réelles	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	139 129,83 €	Opération d'ordre transfert entre sections	139 129,83 €
Total général	139 129,83 €	Total général	139 123,89 €

II. La section d'investissement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Excédents de fonctionnement capitalisés	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 129,83 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	139 129,83 €
Total général	139 129,83 €	Total général	139 129,83 €

III. Les données synthétiques du CFU 2025 – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses 139 129,83 €
- Recettes 139 129,83 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

- Dépenses 139 129,83 €
- Recettes 139 129,83 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grainville la Teinturière,
le 21 avril 2026

Le Maire,

René VIMONT

